

## Conseil d'Administration du 12 février 2026

### Extrait du registre des délibérations

D 02/2026

Finances

Budget Primitif 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 12 février à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Marie MARCHAND, Vice-Présidente du CCAS, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 janvier, soit douze jours auparavant.

#### Administrateurs en exercice

#### Etaient présents :

Marie MARCHAND, Pascal THIBAUT, Cédric ANDRE, Hervé LESIEUX, Régis LOGIER, Martine DURIEUX, Esteban GARCIA, Patricia BOUCHE, Michèle BOUCAUT

#### Etait absent ayant donné procuration :

Ghislaine CAVROT à Hervé LESIEUX

#### Sont excusés :

Elisabeth MASSE, Présidente du CCAS, Frédérique BRILLOT, Denise DE TEMMERMAN, Thomas FICHAUX, Christiane CLERET, Guy-Emmanuel DECASTECKER, Isabelle GALLET

#### Nombre d'administrateurs :

En exercice : 17

Présents : 09

Absents : 7

Excusés-représentés : 1

Votants : 10

Monsieur Pascal THIBAUT a été élu secrétaire de séance

#### Rapport de Madame Marie MARCHAND :

Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement. L'article L16-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe la date limite de vote au 30 avril et l'article L16-12-8 prévoit l'obligation de transmission au représentant de l'Etat dans les 15 jours.

Conformément aux orientations budgétaires prévues dans le ROB, le budget primitif 2026 s'inscrit dans les objectifs d'ambition suivants :

- Garantir l'accès et le maintien des droits en développant l'accueil de proximité pour tous,
  - o En favorisant l'accès au numérique,
  - o En maintenant les droits des personnes et en réduisant le non recours,
  - o En luttant contre les discriminations pour faciliter l'intégration.
- Accompagner tous les Andrésiens tout au long de leur parcours social et favoriser leur inclusion,
  - o En répondant aux situations d'urgence pour des aides ponctuelles
  - o En accompagnant vers un habitat accessible, décent et abordable pour tous,
  - o En protégeant tous les Andrésiens par la prévention santé,

La Vice-Présidente, soussignée, certifie que la liste des délibérations a été affichée dans les délais légaux.

- Accompagner le bien vieillir,
  - o En favorisant et valorisant la rencontre et le lien social,
  - o En luttant contre l'isolement et en prévenant la perte d'autonomie,
  - o En accompagnant les aidants de personnes dépendantes.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R 123-20 ;

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu la délibération 23-2022 du 18 novembre 2022 adoptant la nomenclature M57 au 1er janvier 2023,

Vu la délibération 19-2025 du 18 décembre 2025 portant débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026 et approuvant le rapport d'orientation budgétaire,

Considérant la présentation de Madame la Vice-Présidente selon la note brève et synthétique du BP 2026 jointe,

Considérant que le budget proposé est présenté en équilibre,

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **Dépenses :**

011 - Charges à caractère général :	244 265,00 €
012 - Frais de personnel et charges assimilées :	1 148 750,00 €
65 - Autres charges de gestion courante :	168 705,00 €
67 - Charges spécifiques :	325,00 €
023 - Virement à la section d'investissement :	25 000,00 €
042 - Ope. d'ordre de transfert entre sections :	7 095,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>1 594 140,00 €</b>

##### **Recettes :**

013 - Atténuations de charges :	601 200,00 €
70 - Produits de services et ventes diverses :	210 560,00 €
74 - Dotations et participations :	764 595,00 €
75 - Autres produits de gestion courante :	17 785,00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>1 594 140,00 €</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

##### **Dépenses :**

20 - Immobilisations incorporelles :	10 000,00€
21 - Immobilisations corporelles :	22 095,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>32 095,00 €</b>

##### **Recettes :**

021 - Virement de la section de fonctionnement :	25 000,00 €
040 - Ope. d'ordre de transfert entre sections :	7 095,00 €
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>32 095,00 €</b>

Le Conseil d'Administration,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

ADOPTE Le Budget Primitif pour l'exercice 2026 qui s'équilibre  
en recettes et en dépenses comme suit :

SECTIONS	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	<b>1 594 140,00 €</b>	<b>1 594 140,00 €</b>
Investissement	<b>32 095 ,00 €</b>	<b>32 095 ,00 €</b>
TOTAUX	<b>1 626 235,00 €</b>	<b>1 626 235,00 €</b>

AUTORISE Madame La Présidente à signer tout document relatif à  
cette délibération ;

DIT Que cette délibération peut faire l'objet d'un recours  
devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai  
de deux mois à compter de sa publication ou  
notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente du CCAS



Elisabeth MASSE

Le secrétaire de séance,



Pascal THIBAUT